

*Les changeurs manuels sont des personnes physiques ou morales, autres que les établissements de crédit, qui font profession habituelle d'échanger immédiatement des billets ou monnaies libellés en devises différentes, ou d'échanger des espèces contre un règlement par un autre moyen de paiement libellé en devise différente. Ils peuvent également remettre des euros en espèces en contrepartie de chèques de voyage libellés en euro.*

*L'objet de la présente note est, après avoir rappelé les points essentiels de la réglementation en vigueur, de présenter les opérateurs de la place, les spécificités du marché de change martiniquais et, surtout, d'analyser l'évolution de l'activité de change manuel de l'île afin d'évaluer l'impact du passage à l'euro sur ce secteur.*

*La dernière partie présente les récentes évolutions des encours d'achats et de ventes de devises ainsi que les pistes de développement envisagées par les professionnels du change afin d'améliorer leur rentabilité.*

## 1-La réglementation relative aux changeurs

### *En amont de l'activité*

Conformément au règlement n°91-11 du 1<sup>er</sup> juillet 1991, modifié par les règlements n°96-11 du 26 juillet 1996, n°96-12 du 20 décembre 1996 et n°2000-10 du 8 décembre 2000, et à l'instruction n°1-97 du 5 juin 1997 :

- ✓ Une déclaration d'activité, énonçant l'intention d'exercer l'activité de changeur manuel, doit être adressée à l'Iedom. Cette déclaration doit comporter un certain nombre de renseignements permettant d'identifier la personne physique ou morale [les noms, dénomination ou raison sociale du changeur manuel, le numéro SIREN, l'adresse, et le numéro de téléphone du domicile ou du siège social ainsi que ceux du (ou des) lieu(x) d'exploitation ; elle doit également faire mention du nom du (ou des) dirigeant(s) lorsqu'il s'agit d'une société].
- ✓ A l'appui de cette déclaration d'activité, les changeurs manuels doivent fournir une copie intégrale des inscriptions portées au registre du commerce les concernant et prouver également, qu'eux-mêmes ou les autres personnes désignées pour diriger, administrer ou gérer l'entreprise ou la société ne font pas l'objet d'une interdiction d'exercer cette profession conformément aux condamnations ou mesures visées à l'article 372 de la loi n°92-1336 du 16 décembre 1992 parue dans le journal officiel du 23 décembre 1992.
- ✓ Enfin, ils doivent justifier d'un capital libéré d'un montant au moins égal à 38 000 € ou fournir une attestation d'un engagement de caution d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurances pour un montant équivalent.

### *En aval de la création de l'entreprise ou de la société*

Conformément à l'arrêté du 26 juillet 1991, à l'article 25 de la loi n°90-614 du 12 juillet 1990 et à la loi n°2003-706 sur la sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 :

- ✓ Les changeurs manuels sont redevables d'une déclaration des opérations sur billets de banque étrangers. Ils doivent donc tenir un registre des transactions et transmettre à l'Iedom une déclaration périodique (le relevé mensuel n°21) qui rend compte des achats et des ventes aux clients (résidents et non résidents) de billets de banque étrangers effectués à leur guichet au cours du mois écoulé.
- ✓ Ils sont contraints également de tenir à disposition des services des Douanes ou de la Commission bancaire un registre sur lequel est inscrit l'origine des sommes d'un montant supérieur à 8 000 € ou celles qui leur paraissent provenir de l'une des infractions prévues par la loi n°96-392 du 13 mai 1996 relative à la lutte contre le blanchiment et le trafic des stupéfiants, et à la coopération internationale en matière de saisie et de confiscation des produits du crime. A ce titre, le règlement n°96-11 du 26 juillet 1996 impose aux changeurs manuels de se doter d'une organisation et de procédures comptables rigoureuses permettant une meilleure contribution des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux.

## 2 – La présentation des opérateurs

### Les changeurs manuels de la place

Au 31 juillet 2004, cinq changeurs manuels (pour six bureaux) déclarent de manière régulière leurs opérations de ventes et d'achats de devises à l'Iedom Martinique. Ceux-ci peuvent être présentés suivant leur date d'implantation dans l'île :

- ✓ La société SODEXCA MARTINIQUE, opérateur le plus ancien, est installée en Martinique depuis 1974 et exerce sous l'enseigne *Casino des Trois Ilets* dans une seule implantation.
- ✓ La concurrence s'est singulièrement accrue en 1992 avec l'arrivée de trois nouveaux opérateurs : la société BNC CHANGE, ou *Change Caraïbes*, dispose de deux bureaux (un à Fort-de-France et l'autre à l'aéroport du Lamentin ; celui du Marin étant fermé en ce moment) ; l'opérateur MARTINIQUE CHANGE, installé à Fort-de-France pour le compte de la société VAS, dont le siège social se situe en Guyane. L'hôtel *FRANTOUR* ayant cessé ses activités de change en 2002.
- ✓ Enfin, les deux derniers bureaux à s'être implantés sont les sociétés CHANGE POINT (1993) et CASINO BATELIERE PLAZZA (1994) installées avec respectivement un bureau à Fort-de-France et à Schoelcher.

### Une activité délaissée par le réseau bancaire

Le réseau bancaire est progressivement sorti de l'activité de change manuel au profit des bureaux spécialisés. Les banquiers interrogés à ce sujet expliquent leur désintérêt notamment par la faiblesse des marges générées, le risque de change et la mobilisation de personnel, en inadéquation avec la stratégie des réseaux bancaires visant à réduire les postes à faible valeur ajoutée (les commissions perçues par les établissements bancaires sur ce type d'activité restant faibles). Ainsi, sur l'exercice 2003, les établissements bancaires locaux ont encaissé moins de 20 000 euros de commissions sur leurs opérations de change manuel contre un montant de 1,4 million d'euros pour les cinq changeurs manuels de l'île.

### La concentration du marché

Le marché du change manuel en Martinique est fortement concentré : deux opérateurs sur un total de cinq expliquent respectivement 92,7 % et 94,2 % des opérations d'achat et de vente de devises en 2003.

## 3 – Les spécificités du marché de change martiniquais

### Une activité principalement tournée vers la vente ...

Depuis 1999, les changeurs manuels du département ont vendu 48,8 millions d'euros de devises et acheté plus de 18,1 millions d'euros de devises, soit une activité qui s'est établie, à près de 72,9 %, sur la vente de devises.

### ... du billet vert.

Entre janvier 1999 et mai 2004, l'activité de ventes nettes (ventes – achats) de devises s'est réalisée à 75,4 % sur le dollar (24,6 % pour les autres devises).

Montant moyen et répartition des ventes et achats par devise échangée de janvier 1999 à mai 2004

	Devises vendues		Devises achetées	
	Montant en €	Part en %	Montant en €	Part en %
<b>Devises de la zone Euro échangées jusqu'à fin 2001</b>	<b>72 877</b>	<b>0,1%</b>	<b>414 839</b>	<b>2,3%</b>
<b>Devises des autres pays européens</b>	<b>76 705</b>	<b>0,2%</b>	<b>285 939</b>	<b>1,6%</b>
<i>dont: livre sterling</i>	<i>72 019</i>	<i>0,1%</i>	<i>132 721</i>	<i>0,7%</i>
<i>franc suisse</i>	<i>4 677</i>	<i>0,01%</i>	<i>146 374</i>	<i>0,8%</i>
<b>Dollar US</b>	<b>33 019 048</b>	<b>67,6%</b>	<b>9 838 878</b>	<b>54,3%</b>
<b>Autres devises internationales *</b>	<b>15 673 078</b>	<b>32,1%</b>	<b>7 567 090</b>	<b>41,8%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>48 841 707</b>		<b>18 106 746</b>	

\* Essentiellement du dollar caribéen.

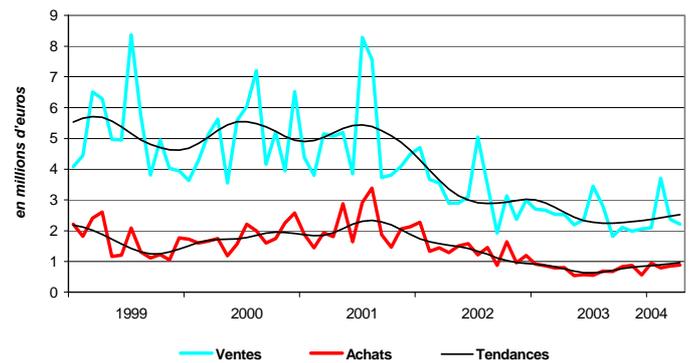
### La composition de la clientèle

La clientèle des changeurs manuels de l'île est majoritairement composée de particuliers (à plus de 60 %) et d'entreprises locales (notamment les petits commerces qui acceptent les paiements en devises ou qui ont une activité à l'international). La clientèle de particuliers se compose de touristes, de résidents (qui effectuent des opérations de change afin de préparer un voyage ou de se défaire de devises non utilisées) et de ressortissants caribéens. Selon les gérants des bureaux de change interrogés, ce dernier type de clientèle, composé essentiellement de Saint-luciens, d'Haïtiens et de Dominicains (originaires de la République Dominicaine) venus travailler dans l'île, justifie en grande partie l'activité avec les particuliers. Une fois installés à la Martinique, les ressortissants de ces communautés adoptent généralement un comportement d'épargne solidaire en transformant leurs ressources en dollar américain afin de les envoyer à leur famille restée dans leur pays d'origine. L'attitude des Saint-luciens doit toutefois être distinguée de celle des autres communautés car nombre d'entre eux échangent leurs dollars caribéens contre des euros à l'occasion de courtes visites consacrées à des achats de biens de consommation (la Martinique offrant des produits peu disponibles dans l'île voisine).

## 4 – L'évolution de l'activité et l'impact du passage à l'euro

### Evolution de l'activité des changeurs manuels de janvier 1999 à mai 2004

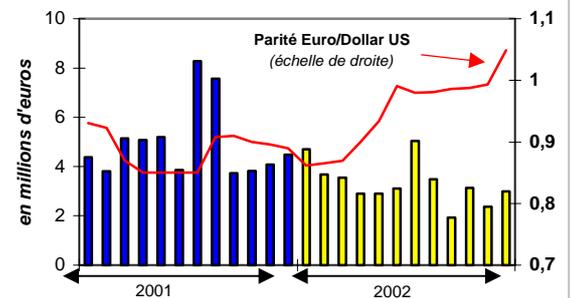
Entre janvier 1999 et décembre 2001, les opérations de change ont connu des évolutions contrastées : alors que l'activité de ventes de devises se contractait de 2 % en 2000 et de 2,4 % en 2001, celle des achats demeurait bien orientée respectivement de +9,4 % et +16,4 % sur la période sous revue. En revanche, l'étude du glissement annuel pour l'année 2002 montre une forte corrélation entre l'évolution des ventes de devises (-33,1 %) et des achats (-34,1 %). L'année 2003 s'est inscrite sur les mêmes tendances que celles constatées en 2002 : les opérations de vente et d'achat ont respectivement reculé de 26,7 % et 48,9 % sur un an.



### Le passage à l'euro a eu un impact marginal sur l'activité de change

L'activité des changeurs manuels a toujours essentiellement tourné autour des dollars US et Caribéen en raison du positionnement géographique de l'île dans le bassin caribéen. Ainsi, l'effet direct du passage à l'euro fiduciaire (c'est-à-dire la disparition de douze monnaies nationales au 1<sup>er</sup> janvier 2002) n'a eu qu'un impact marginal sur l'activité de change du département. Cependant, le total des devises vendues en 2002 a baissé de 19,7 millions d'euros par rapport à 2001. De même, les changeurs manuels du département qui achetaient plus de 25,4 millions d'euros de devises en 2001 enregistraient une activité pour 2002 de 16,7 millions d'euros. Si les opérations en dollars américains (principalement réalisées avec les entreprises et les touristes) sont restées bien orientées en volume en 2002, les ventes de dollars US en valeurs (exprimées en euros) ont légèrement fléchi de 4,9 % sur un an. La baisse en valeur des « autres devises », essentiellement composées de dollars caribéens, est sensiblement plus marquée et affichent un repli de 73 % sur la période tant pour les ventes (-17,9 millions d'euros) que pour les achats (-9,7 millions d'euros). Ainsi, l'impact du passage à l'euro sur l'activité de change de devises semble principalement lié à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar caribéen. Le comportement des clients qui commerçaient avec la Martinique en dollar caribéen a rapidement évolué alors que pour les travailleurs caribéens résidant dans l'île, l'euro s'est substitué au dollar US devenant leur nouvelle valeur de réserve. Par ailleurs, depuis 2001, La Poste offre des services de transfert d'argent via la société américaine de transfert de fonds « Western-Union ». Cette activité s'est singulièrement développée avec l'extension de ce service en octobre 2002 dans une trentaine de bureaux. Le succès de ce partenariat peut également expliquer la baisse de l'activité de change manuel sur les particuliers dans l'île.

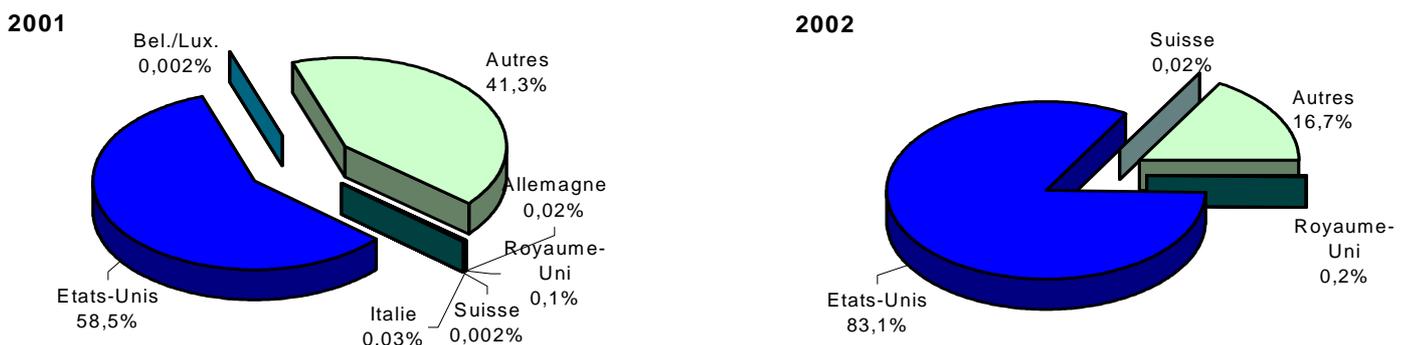
### Evolution de l'activité de ventes de devises entre 2001 et 2002



### Une évolution significative sur la structure des opérations de ventes de devises ...

Dans ces conditions la structure agrégée de l'activité de ventes de devises des changeurs manuels a sensiblement évolué : la part des opérations de ventes sur « autres devises » s'est contractée de 24,6 points (à 16,7 % en 2002) au profit du dollar dont la part progresse symétriquement sur un an (à 83,1 %).

### Répartition des opérations de ventes de devises \*



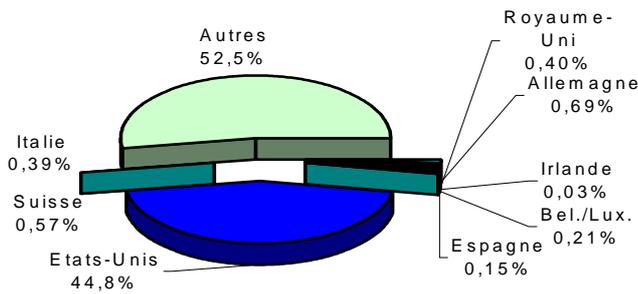
\* Les devises dont la part dans le total des ventes n'était pas significative, n'ont pas été intégrées dans les graphiques pour un souci de lisibilité des données.

...de même que sur celle des opérations d'achats.

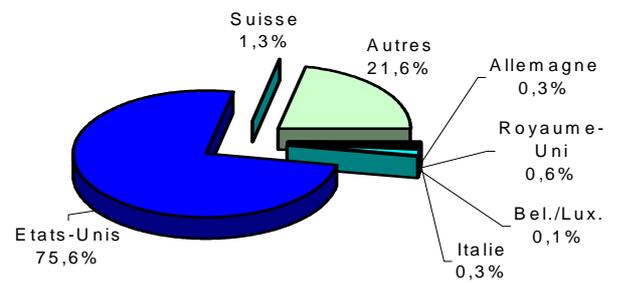
A l'instar des opérations de ventes, la part du dollar américain dans la structure agrégée de l'activité d'achat de devises s'est significativement renforcée sur un an au détriment des autres devises.

Répartition des opérations d'achats de devises\*

2001



2002



\* Les devises dont la part dans le total des ventes n'était pas significative, n'ont pas été intégrées dans les graphiques pour un souci de lisibilité des données.

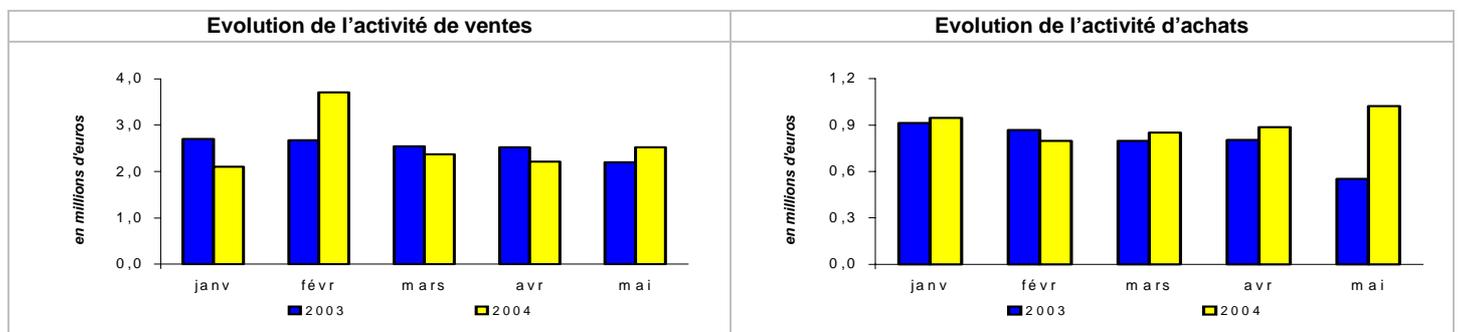
### Bilan du passage à l'euro sur l'activité de change du département

L'activité des changeurs manuels s'établit principalement sur la vente et l'achat de dollars US et Caribéen. L'effet du passage à l'euro fiduciaire, matérialisé par la disparition de monnaies convertibles consécutive à la création de la zone euro, n'a eu qu'un impact limité sur l'activité de change manuel en Martinique s'agissant des transactions en dollars US, alors qu'il a été conséquent dans les échanges en dollars caribéens.

## 5 – Perspectives récentes de l'activité de change

### Evolutions récentes et perspectives de l'activité de change manuel

Une amélioration de l'activité de change manuel semble se dessiner en début 2004. En effet, suivant la baisse de la parité euro/dollar caribéen, les cinq premiers mois de l'année 2004 présentent des activités de vente et d'achat de devises en progression respectivement de 2,3 % et 14,3 % sur un an.



Interrogés sur les perspectives de leur activité, les gérants des bureaux de change manuel affichent des opinions nuancées. En effet, si l'appartenance à une zone dollar a permis aux changeurs de l'île de poursuivre leur activité (beaucoup de bureaux métropolitains situés à la frontière ayant disparu avec le passage à l'euro), certains d'entre eux ont constaté un impact psychologique qui a fait évoluer le comportement d'une partie de la clientèle (adoption de l'euro comme monnaie de réserve ou, à l'inverse, une fuite devant l'euro, devenu trop cher) et craignent que celui-ci ne perde.

Deux pistes de développement sont tout de même envisagées :

- ✓ Des démarches sont actuellement entreprises par les professionnels du change afin de sensibiliser les pouvoirs publics sur la nécessité d'étendre leur service au transfert de fonds vers d'autres zones géographiques (service réservé pour l'instant aux seuls établissements bancaires). Cette nouvelle activité leur permettrait de fidéliser la clientèle et de diversifier leur source de profitabilité.
- ✓ Des études de prospection sont, par ailleurs, en cours afin d'apprécier l'opportunité d'implanter des bureaux dans d'autres îles de la Caraïbe.